

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM GOVIES - I

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/04/2023

MONÉTAIRE COURT TERME ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **232 802,5229 (EUR)**
 Date de VL et d'actif géré : **28/04/2023**
 Actif géré : **1 037,82 (millions EUR)**
 Code ISIN : **FR0007493549**
 Indice de référence : **100% €STR CAPITALISE (OIS)**
 Type de VL Monétaire : **VL variable**

Objectif d'investissement

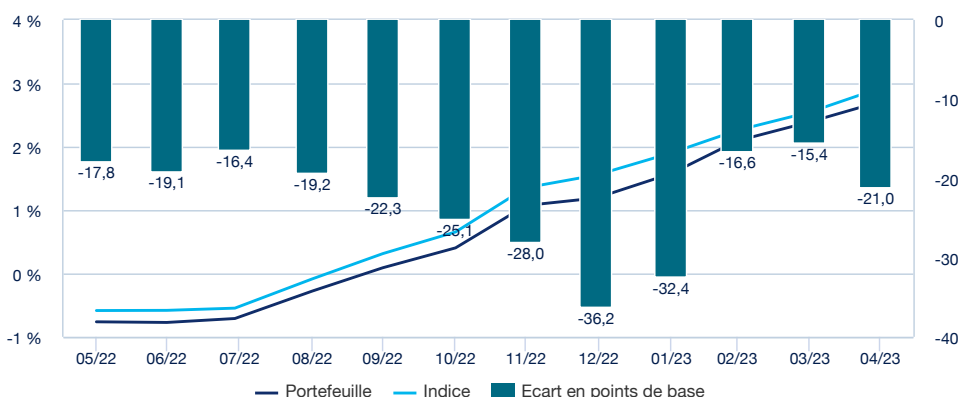
L'objectif de gestion est de préserver le capital investi et de vous offrir une performance égale à l'€STR capitalisé diminuée des frais courants. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre fonds pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre fonds, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre fonds.

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique : **Fonds Commun de Placement (FCP)**
 Date de création de la classe : **05/05/1995**
 Eligibilité : -
 Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**
 Souscription minimum: 1ère / suivantes : **10 Part(s)**
 Limite de réception des ordres :
Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
 Frais d'entrée (maximum) : **1,00%**
 Frais courants : **0,13% (prélevés)**
 Frais de sortie (maximum) : **0,00%**
 Durée minimum d'investissement recommandée :
1 jour à 1 mois
 Commission de surperformance : **Non**

Fonds non garanti en capital

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures



Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant plus de 1 jour à 1 mois. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du portefeuille	0,17%	0,14%	0,11%	0,08%
Volatilité de l'indice	0,17%	0,14%	0,11%	0,08%
Tracking Error ex-post	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 30/12/2022	1 mois 31/03/2023	3 mois 31/01/2023	1 an 29/04/2022	3 ans 30/04/2020	5 ans 30/04/2018	Depuis le 24/05/1995
Portefeuille	2,18%	2,69%	2,40%	0,74%	-0,24%	-0,39%	1,53%
Indice	2,40%	2,90%	2,57%	0,97%	-0,03%	-0,18%	-
Ecart	-0,22%	-0,21%	-0,18%	-0,23%	-0,21%	-0,22%	-

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Portefeuille	-0,24%	-0,76%	-0,66%	-0,63%	-0,60%	-0,62%	-0,50%	-0,20%	0,03%	0,01%
Indice	-0,02%	-0,55%	-0,47%	-0,40%	-0,37%	-0,36%	-0,32%	-0,11%	0,10%	0,09%
Ecart	-0,22%	-0,21%	-0,20%	-0,23%	-0,24%	-0,26%	-0,17%	-0,09%	-0,07%	-0,08%

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille
Sensibilité *	0,00
Note moyenne	AA+
Nombre de lignes	42
Nombre d'émetteurs	7

* La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

* Source : Fund Admin. Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances sont annualisées sur une base de 360 jours sur une période < 1 an et 365 jours sur une période > 1 an (exprimées à l'arrondi supérieur). La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

MONÉTAIRE COURT TERME



Patrick Simeon

Responsable de la gestion Monétaire



Baptiste Loubert

Gérant de portefeuille

Commentaire de gestion

Politique monétaire :

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux « refi » à 3.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à 2.50% et 3.25%.

L'Estr quant à lui, s'établit aux alentours de 2.90%.

Le Taux d'inflation annuel de la zone euro a reculé en mars pour le cinquième mois consécutif, à 6,9% sur un an, après 8,5% en février, principalement en raison d'une baisse rapide des coûts de l'énergie.

L'inflation Core de son côté (qui exclut les produits alimentaires non transformés, les carburants, l'alcool et le tabac), a augmenté, passant de 5,6 % à 5,7 % confirmant sa robustesse.

Les dirigeants de la BCE commencent à s'inquiéter du fait que les coûts élevés de l'énergie se sont répercutés sur l'ensemble des secteurs de l'économie, des services aux salaires, ce qui rend l'inflation plus difficile à maîtriser.

La persistance d'une inflation Core élevée explique pourquoi la plupart des membres de la BCE ont déjà déclaré que les taux d'intérêt devront continuer à augmenter, malgré un record de 350 points de base de hausses depuis juillet dernier.

Ce qui valide notre stratégie de couverture du risque de taux.

La prochaine réunion du conseil des gouverneurs aura lieu le 4 mai.

Politique de gestion :

- Liquidité :

"Le portefeuille est liquide à 24 heures du fait des calls attachés aux opérations de prises en pension.

L'overnight et les prises en pension représentent 89% de l'actif du fonds en fin de mois."

Le fonds a enregistré d'importantes souscriptions au cours du mois, portant l'actif net à plus de 1 milliard d'€.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période, ce qui permet de profiter immédiatement de mouvement de hausse de taux.

- Risque pays :

Les prises en pension portent essentiellement sur des titres d'agences ou d'Etats de la zone euro.

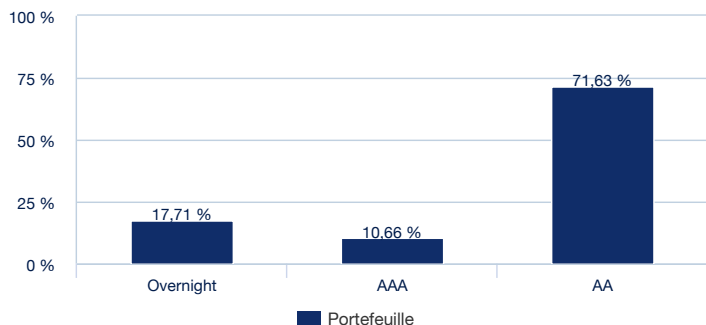
A noter que le BTF maturité 1 mois traite à 2.77%, soit (soit Estr-32 bps).

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie « monétaire court terme » s'établit à 1 jour, son rating long terme moyen conservant un très bon niveau de AA+.

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Répartition par notations long terme (Source : Amundi)



Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's

Principales lignes (Source : Amundi)

	Portefeuille	Maturité	Pays	Groupe d'instrument	Contrepartie *
FRANCE	7,21%	29/04/2023	France	REPO	NATIXIS
AGENCE FRSE DEVELOPMENT	7,21%	29/04/2023	France	REPO	SOCIETE GENERALE
FRANCE	6,74%	29/04/2023	France	REPO	BRED BANQUE POPULAIRE
FRANCE	6,73%	29/04/2023	France	REPO	LA BANQUE POSTALE
FRANCE	5,29%	04/05/2023	France	Monétaire	-
FRANCE	5,28%	11/05/2023	France	Monétaire	-
EUROPEAN UNION	4,81%	29/04/2023	Zone Euro	REPO	UNICREDIT BANK AG MUNCHEN
BELGIUM	3,54%	29/04/2023	Belgique	REPO	BNP PARIBAS
CADES	3,37%	29/04/2023	France	REPO	SOCIETE GENERALE
BELGIUM	3,37%	29/04/2023	Belgique	REPO	LA BANQUE POSTALE

* Pour les prises en pension, la maturité affichée correspond au temps nécessaire pour déboucler l'opération

* Colonne contrepartie: information uniquement disponible pour les prises en pension

Pour les prises en pension, la maturité affichée correspond au temps nécessaire pour déboucler l'opération

* Colonne contrepartie: information uniquement disponible pour les prises en pension

MONÉTAIRE COURT TERME ■

Ratio de Liquidités * (Source : Amundi)

Actifs à échéance journalière	89.61 %
Actifs à échéance hebdomadaire	94.95 %

*RÈGLEMENT (UE) 2017/1131 sur les Fonds Monétaires

Pour les fonds monétaires à court terme à VL à faible volatilité, au moins 10 % de leurs actifs sont à échéance journalière ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable; au moins 30 % de leurs actifs sont à échéance hebdomadaire ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables. Les actifs présentant un degré élevé de liquidité, pouvant être vendus et réglés dans un délai d'un jour ouvrable et ont une échéance résiduelle de 190 jours au maximum peuvent également être inclus dans les actifs à échéance hebdomadaire dans la limite de 17,5 %;

Pour les fonds monétaires à court terme à VLV à court terme, au moins 7,5 % de leurs actifs sont à échéance journalière ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable; au moins 15 % de leurs actifs sont à échéance hebdomadaire ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

Votre fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires.

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.